 Rémy SEIWERT

Président de l’ADQV

3 rue des Lilas

57720 VOLMUNSTER

remyseiwert@sfr.fr Volmunster, le 8 mai 2019

Monsieur François De Rugy

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

246, Boulevard Saint Germain

75007 Paris

**Objet :** Redevance incitative

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Ministre,

Les membres de notre association de défense de la qualité de vie (ADQV) au Pays de Bitche (Moselle) ont suivi avec beaucoup d’attention votre participation au G7 à Metz.

Notre association compte de milliers de membres et de sympathisants sur l’ensemble du territoire de Moselle-Est et d’Alsace Bossue et le soutien de nombreuses associations et collectifs et d’Anticor.

Nous avons également lu avec intérêt un article paru dans le Républicain Lorrain en date du 4 mai 2019 (ci-joint PJn°1) et écouté votre interview par le journaliste Jean-Jacques Bourdin sur RMC-BFMTV sur le choix entre REOM incitative plutôt que TEOM basée sur le foncier bâti pour payer l’élimination des ordures ménagères.

**Nous pensons d’ailleurs que cette taxation est contraire au principed’égalité devant l’impôt, car pour un même service proposé aux usagers, les montants perçus sont discriminatoires et non justifiés.**

Nous avons défendu ce principe lors de la réunion consacrée au Grand Débat National qui s’est tenue à Bitche le 2 février dernier.

Le syndicat des communes du Pays de Bitche, devenu aujourd’hui communauté de communes du Pays de Bitche, a adhéré en 1998 au Syndicat mixte des Transports et de Traitement de Moselle-Est (SYDEME) pour l’élimination et la valorisation des OM. Jusqu’en 2004, les habitants du Pays de Bitche payaient une redevance en rapport avec le nombre de personnes au foyer. En 2005, il a instauré la TEOM (voir PJ n°2, un cas pratique : le courrier d’un de nos membres adressé au président de la CCPB et copie à l’ADQV).

Le Sydeme a mis en place une collecte unique appelée Multiflux basée sur le tri dans des sacs plastiques à usage unique et non biodégradables, permettant de collecter dans la même poubelle à la fois déchets ultimes, recyclables et fermentescibles.

Ce choix génère 1250 tonnes supplémentaires (par an) de sacs plastiques, tout en étant parfaitement inefficace. En effet, la compression des sacs dans un même camion entraine de nombreux éclatements des sacs rendant le chargement impropre au tri à l’arrivée, qui part directement à l’enfouissement ou à l’incinération. Ce système rend la mise en place de la redevance incitative absolument impossible.

Par ailleurs, la gestion du Sydeme a généré un déficit de plus de 100 millions d’euros et nous avons avec ANTICOR saisi le Procureur de la République de Sarreguemines. Nous avons même fait annuler le budget 2016 qualifié d’insincère par le tribunal administratif de Strasbourg.

Il est impératif, de notre point de vue de mettre en place sur l’ensemble du territoire du SYDEME qui comprend 298 communes regroupées en 10 intercommunalités et une population de 380 000 habitants, une redevance incitative qui comme partout ailleurs, comme vous l’avez souligné, réduirait sensiblement la production de déchets et par conséquent le prix de leur enlèvement et le coût de fonctionnement du Sydeme. Elle permettrait aussi comme vous l’avez souligné une dépollution massive et la création d’une filière porteuse d’emplois. Actuellement des intercommunalités sont à la taxe avec des taux différents, d’autres à la redevance. Mais en raison de la collecte Multiflux, la redevance incitative n’est pas appliquée.

Nous demandons l’arrêt de la production de sacs plastiques et la mise en place d’un ramassage séparatif entre déchets résiduels et déchets recyclables.

Enfin nous demandons aussi l’encouragement au compostage individuel et collectif dans les communes, notamment en zone rurale ce qui éviterait des transports supplémentaires. De même la méthanisation pratiqué par le SYDEME produit actuellement des digestats épandus sur les terres agricoles contre l’avis de conseils municipaux, incompatibles avec une agriculture bio, en raison de la présence de morceaux de plastique, de verre et surtout de métaux lourds.

Nous serions heureux Monsieur le Ministre de vous entendre sur ces propositions et si vous les approuvez nous dire que va faire votre gouvernement pour inciter les élus à les mettre en place.

Je vous prie d’agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Pour le Comité de l’ADQV

Le président Rémy SEIWERT

Copie pour information à Madame Nicole Trisse députée de la 6ème circonscription de la Moselle

Copie à M. Pascal Jalabert journaliste au Républicain Lorrain

Copie à M. Jean Jacques Bourdin journaliste à RMC et BFMTV.